

COMMUNE D'AUZERS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SEANCE DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

Petite Commune rurale à vocation essentiellement agricole AUZERS est dotée au 1^{er} janvier 2018 d'une population de 171 habitants. Outre l'agriculture, le tissu économique est principalement constitué d'un commerce (bar-hôtel-restaurant) et d'une entreprise de maçonnerie. Les associations assez nombreuses, 7 au total, apportent elles aussi un supplément d'activités sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS se sont réunis le vendredi 05 avril 2019 à 19 heures pour examiner et approuver leurs comptes administratifs respectifs incluant celui du service assainissement.

1) COMMUNE

✓ Section de fonctionnement

Avec 261 656,89 € de recettes encaissées, propres à l'exercice 2018 et un excédent antérieur reporté de 125 594,71 €, soit un total de 387 251,60 € et 192 072,36 € de dépenses émises, **la section de fonctionnement libère un excédent de 195 179,24 €**. Pour cette année 2018 (et pour la deuxième année consécutive), les besoins à couvrir en section investissement sont de 0 €, **il reste donc cette somme très confortable de 195 179,24 €** qui sera reportée au budget primitif 2019.

Les principales recettes proviennent des dotations et des participations de l'Etat pour 131 970,00 € (dont 93 146,00 € de DGF, 21 613,00 € de DSR, 2 972,00 de dotation élus locaux, 1 448,00 de dotation énergie versée par le SDEC et 12 971,00 € de compensation-exonération taxes foncière et habitation) soit 34,08% de nos recettes (par comparaison aux recettes globales) et des impôts et taxes pour 104 156,00€ (dont 88 191,00 € de taxes foncières et d'habitation) ce qui représente 26,90 de nos produits (toujours pas rapport aux recettes globales). Pour rappel, les taux adoptés au budget primitif étaient de 19,20% pour la taxe d'habitation, de 15,24% pour le foncier bâti et de 115,56% pour le foncier non bâti.

Les principales dépenses sont les charges de personnel/frais assimilés avec 85 453,57 € et les charges à caractère général avec 61 452,62 € ce qui représente respectivement 44,49% et 31,99% des frais de fonctionnement.

✓ Charges financières et capacité d'autofinancement

A noter que le remboursement des intérêts de la dette 2018, soit 3 897,63 et les frais de dossiers des deux nouveaux emprunts pour 300,00 € soit la somme totale de 4 198,00 €, représentent un peu plus de 2,18% des dépenses de fonctionnement et que si la CAF (capacité d'autofinancement) **brute est d'environ 71 106,00 €, la CAF nette est d'environ 57 025,00 €** (71 106 € - 14 081 € correspondant au remboursement du capital des emprunts 2018).

A souligner également que le remboursement de l'annuité 2018 représente **105 € par habitant, soit 23 € pour les intérêts et 82 € pour ce qui est du capital**.

✓ Section d'investissement

Avec 473 447,61 € de dépenses propres à l'exercice et un déficit N-1 reporté de 17 139,32 €, soit un total de 490 586,93 € et 340 176,93 € de recettes encaissées, **le résultat de l'exercice 2018 fait ressortir un déficit d'investissement de 150 410,00 €** mais compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 54 510,20 € et des recettes à réaliser en recettes qui s'établissent à 205 142,00 €, **c'est une somme positive de 150 631,80 €** qui vient combler le déficit et **fait donc ressortir un besoin de financement total pour la section investissement de 0 €.**

Les principales dépenses correspondent à la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école pour 242 394,88 € et à la réalisation d'un gros programme de voirie pour 190 764,87 €.

Quant à la principale recette elle émane des deux prêts contractés pour la somme de 300 000,00 € dont un court terme de 200 000,00 € dans l'attente des versements des nombreuses subventions accordées pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne école.

✓ Ratios principaux

L'encours de la dette bancaire, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève au 31 décembre 2018 à **la somme de 368 067,95 €** et représente par rapport à la CAF brute qui est de 71 106 € **un ratio de 5,18**, ratio supérieur à la moyenne constatée dans les communes de même catégorie démographique dans le département qui est de 1,87.

Enfin, pour ce qui concerne l'annuité de la dette 2018 **d'un montant de 17 979,00 €**, elle représente par rapport à l'excédent brut de fonctionnement qui est de 73 393 €, **un ratio de 0,24**, ratio inférieur à la moyenne constatée dans les communes de strate démographique identique dans le département qui s'établit à 0,32.

2) SERVICE ASSAINISSEMENT

Avec 7 367,01 € de recettes encaissées pour 2 832,00 € de dépenses émises, **la section fonctionnement du service assainissement dégage un excédent de clôture de 4 535,01 €**, lequel sera reporté au budget primitif 2019. **Quant à la section investissement, elle libère également un excédent de clôture de 32 944,52 €**, soit 33 080,52 € de recettes pour 136 € de dépenses, qui sera également reporté au budget primitif 2019 et pourrait servir à financer d'éventuels travaux sur le réseau ou la station d'épuration.

3) CCAS

Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 2 971,13 €, soit 3 050,00 € de recettes pour 78,87 € de dépenses, lequel sera reporté au budget primitif 2019.

4) CONCLUSION

Les trois comptes de gestion de Madame la Receveuse et les trois comptes administratifs précédemment évoqués ont été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le Maire,
Jean-Michel VIGNAL.